AUXERRE

MUSIQUE - DANSE
BEAUX-ARTS

ENTRÉE EN 6ÈME

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

Année scolaire 2022-2023

RÉUNIONS D'INFORMATIONS : VOIR AU DOS

AUXERRE, LA VILLE POUR TOUS

LES C.H.A.M., QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) profitent, dans le temps scolaire, d'un enseignement général au collège et d'un parcours artistique au Conservatoire. Ces formations favorisent la concentration, mémorisation, musicalité, créativité, communication, sociabilité. Les élèves participent à plusieurs projets dans l'année : concerts, rencontres d'artistes...

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Tout élève entrant en 6ème en 2022-2023, quel que soit son niveau musical, peut candidater. Il est également possible d'intégrer ces classes jusqu'à la 3ème (sous condition de niveau). Cette orientation suppose une réelle motivation de l'élève qui devra s'investir pleinement dans les activités artistiques collectives proposées. Une dérogation est envisageable pour les élèves venant d'un autre secteur scolaire.

L'ORGANISATION DES COURS

Emploi du temps : deux demi-journées par semaine le mardi (13h30 à 16h15) et le vendredi après-midi (15h à 16h30).
Programmes scolaires : identiques à ceux des classes traditionnelles de niveau équivalent.
Cours de musique au conservatoire : enseignement musical spécifique théorique et pratique, dense et adapté.

Accueil des élèves : vendredi 16 septembre 2022
Reprise des cours : mardi 20 septembre 2022

Les élèves doivent suivre obligatoirement les cours suivants :

Au collège : éducation musicale + chorale du collège
Au conservatoire :
Cursus traditionnel : formation musicale + instrument + pratique collective

LES ENSEIGNEMENTS DU CONSERVATOIRE

Flûte, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Basson.
Trompette, Trombone, Cor, Tuba.
Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse.
Piano, Orgue, Clavecin, Guitare, Harpe, Percussions, Accordéon.
Chant & Chant Choral. Junior Vents et Pépinières cordes,
Orchestre d'Harmonie, Orchestre Symphonique des jeunes,
Musique de Chambre, ensembles de Jazz, ateliers de Musiques actuelles,
Chant Gospel Musiques actuelles jazz

Cours spécifiques CHAM : Projet collectif (tous les élèves)
Ensemble instrumental (tous les élèves)
Histoire de la musique, histoire des arts (6ème / 5ème)
Percussions corporelles et batucada (6ème / 5ème)
Polyphonie vocale (5ème)
Atelier de création de chansons (4ème)
Atelier scénique théâtral (4ème/3ème)
Projet personnel artistique (3ème)

CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- le bulletin d'inscription dûment rempli (ci-joint),
- une lettre de motivation écrite par l'élève.

Un exemplaire du dossier est à envoyer à chaque établissement : au Collège Denfert-Rochereau et au Conservatoire.

Date limite du retour des dossiers : mercredi 11 mai 2022

Après cette date, veuillez contacter directement le conservatoire ou le collège.

Après réception du dossier, le Conservatoire convoque l'élève à un entretien et/ou une audition d'entrée.

AUDITION D'ENTRÉE

Cette audition permet de vérifier que le candidat sera en mesure de suivre avec profit la formation proposée. Elle concerne tous les candidats. Elle aura lieu **jeudi 19 mai 2022**.

Ces auditions comportent :

- **Pour les non-débutants :** présentation d'une oeuvre vocale et/ou instrumentale
- **Pour tous** : un atelier collectif de jeux vocaux et rythmiques et un entretien de motivation

La commission d'admission de l'Éducation Nationale de l'Yonne se déroulera **le mardi 31 mai 2022**. Elle s'appuie sur le dossier scolaire et musical du candidat et procède à l'affectation des candidats retenus.

A NOTER

S'inscrire en CHAM suppose un engagement sur la durée de la scolarité (de la 6ème à la 3ème). En cas de difficultés dans le travail ou de comportements inappropriés, les équipes éducatives du collège et du conservatoire pourront statuer sur le maintien ou non de l'élève dans ces classes.
Les élèves CHAM doivent obligatoirement être inscrits au Conservatoire d'Auxerre.
Les cours de musique du conservatoire (cursus traditionnel) ont lieu en dehors du temps scolaire (hors CHAM).
Le transport des élèves entre le collège et le Conservatoire par car est prévu. Il s'effectue sous la responsabilité du collège. Il peut être assuré par les familles contre décharge.

Le fonctionnement CHAM (procédures de recrutement des élèves, organisation pratique et pédagogique, allègement des volumes horaires de l'enseignement scolaire…) s'effectue conformément aux textes officiels qui le régissent (B.O. n° 31 du 29 août 2002 et 27 juillet 2006). En conséquence l'entrée en CHAM n'est pas compatible avec l'option latin.

Réunions d'informations à l'attention des familles :
Jeudi 31 mars à 18h30 au collège Denfert-Rochereau
Samedi 2 avril à 11h au Conservatoire

Après cette date, merci de contacter directement le conservatoire ou le collège.

Le conservatoire intégrera les locaux de l'INSPE - rue des Moreaux pour les 2 années scolaires à venir 2022/2023 et 2023/2024

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DANSE
12 avenue Gambetta
89000 Auxerre
Téléphone : 03 86 40 95 10
enseignements.artistiques@auxerre.com

COLLÈGE DENFERT-ROCHEREAU
1 Avenue Denfert-Rochereau
89000 Auxerre
Téléphone : 03 86 72 08 80
0890006y@ac-dijon.fr